

Orientations stratégiques pour le développement rural 2007-2013

2008/0106(CNS) - 19/11/2008 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 552 voix pour, 67 voix contre et 6 abstentions une résolution législative approuvant la proposition de décision du Conseil modifiant la décision 2006/144/CE relative aux orientations stratégiques de la Communauté pour le développement rural (période de programmation 2007-2013).

Le rapport avait été déposé en vue de son examen en séance plénière par M. Luis Manuel **CAPOULAS SANTOS** (PSE, PT), au nom de la commission de l'agriculture et du développement rural.

L'unique amendement, adopté suivant la procédure de consultation, vise à préciser que dans les secteurs agroalimentaire et forestier, les aides peuvent contribuer à la conception de techniques innovantes et plus durables pour la substitution des combustibles fossiles et la réduction des émissions de gaz à effet de serre, y compris des agrocarburants de deuxième génération; ce faisant, il convient de s'assurer que la production de denrées alimentaires ne s'en trouve pas restreinte et que le bilan énergétique global de l'exploitation agricole concernée s'améliore en conséquence.